

# CHAMPIONNAT de BRETAGNE par EQUIPES 1<sup>ère</sup> DIVISION – MESSIEURS

SAMEDI 31 MARS ET DIMANCHE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU GOLF DE PLOEMEUR

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

## PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

Liste des clubs appartenant à la 1<sup>ère</sup> Division suite au classement du Championnat de Bretagne 2017 :

PLENEUF VAL ANDRE	DINARD	LA FRESLONNIERE	SAINTE SAMSON
RENNES	BREST IROISE	CICE BLOSSAC	SAINTE LAURENT
VAL QUEVEN	ODET	ROCHERS SEVIGNE	LES ORMES
PLOEMEUR	CORNOUAILLE	SAINTE CAST	BADEN

Pour les équipiers : Index inférieur ou égal à 21,4 à la date limite d'inscription.

Qualification pour la Promotion interrégionale : Les Championnats de Bretagne par équipes 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division Messieurs constituent des épreuves qualificatives pour les clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale. La Ligue de Bretagne dispose d'un quota de 8 places pour participer à la Promotion interrégionale Messieurs 2018. Afin de procéder à l'attribution de ces places, il sera créé 2 groupes de classement à l'issue des Championnats de Bretagne 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division. Le 1<sup>er</sup> groupe comprendra les 12 premiers clubs du classement de 1<sup>ère</sup> division ainsi qu'à la suite, les 4 premiers clubs montant de 2<sup>ème</sup> division. Le 2<sup>ème</sup> groupe comprendra les 4 clubs descendant de 1<sup>ère</sup> division ainsi qu'à la suite, le reliquat du classement de 2<sup>ème</sup> division. Les 8 places disponibles pour la Promotion interrégionale seront attribuées en priorité aux meilleurs clubs éligibles du 1<sup>er</sup> groupe de classement puis si le quota n'est pas atteint, aux meilleurs clubs éligibles du 2<sup>ème</sup> groupe.

Note 1 : Toute équipe ayant déclaré forfait pour le Championnat de Bretagne par équipes sera classée en dernière position de sa division et ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Note 2 : Les Clubs candidats à la Promotion devront le préciser impérativement au moment de l'inscription au Championnat de Bretagne par équipes.

Note 3 : Seul les Clubs répondant aux conditions de participation du Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes du Vade-mecum ffgolf 2018 pourront prétendre à la qualification pour la Promotion interrégionale.

## FORME DE JEU

Premier jour : 6 Simples / Stroke-play / 18 trous.

Second jour : 3 Foursomes / Stroke-play / 18 trous.

Marques de départ : Repères Blancs

Classement : Addition des 8 meilleurs scores retenus des 2 jours.

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte des deux tours, puis de la seconde meilleure carte des deux tours, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 13 à 16 descendent en 2<sup>ème</sup> division.

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1<sup>ère</sup> Division.

## DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs accédant de la 2<sup>ème</sup> Division sont classés à la suite.

Simple et Foursomes : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

## INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

1)- L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain (avec les mêmes équipiers). Si le premier tour n'a pas pu être achevé à la fin du dernier jour du championnat, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues de ce tour soit rentrée. Dans le cas contraire le titre et le trophée associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

2)- Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin du championnat, il faut que la moitié au moins des vagues de ce dernier tour soit rentrée pour que le score des joueurs de ces vagues soit pris en compte dans le classement final. A défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

Remarque : En cas d'impossibilité d'entériner le résultat du Championnat de Bretagne avant la date limite d'inscription à la "Promotion interrégionale" de l'année en cours, la sélection des équipes pour cette compétition interrégionale se fera selon les modalités suivantes :

- 1- Prise en compte des scores des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée (il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score).
- 2- A défaut de vague rentrée, le classement de l'année précédente sera pris en compte.

## ENGAGEMENT

### MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1<sup>er</sup> jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1<sup>er</sup> jour de l'épreuve.

Droits d'engagement : 200 Euros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

## REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf

# CHAMPIONNAT de BRETAGNE par EQUIPES 2<sup>ème</sup> DIVISION - MESSIEURS

SAMEDI 31 MARS ET DIMANCHE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU GOLF DE L'ODET

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

## PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

La 2<sup>ème</sup> division est ouverte aux Clubs de la Ligue de Bretagne ne faisant pas partie de la 1<sup>ère</sup> division et répondant aux conditions de participation décrites ci-dessous.

Conditions de participation :

Seules peuvent participer à cette épreuve

- Les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- Les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- Les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- Les associations sportives des practices classées au Mérite des Ecoles de Golf.

Pour les équipiers : Index inférieur ou égal à 26,4 à la date limite d'inscription.

Qualification pour la Promotion interrégionale :

Les Championnats de Bretagne par équipes 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division Messieurs constituent des épreuves qualificatives pour les clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale. La Ligue de Bretagne dispose d'un quota de 8 places pour participer à la Promotion interrégionale Messieurs 2018. Afin de procéder à l'attribution de ces places, il sera créé 2 groupes de classement à l'issue des championnats de Bretagne 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division. Le 1<sup>er</sup> groupe comprendra les 12 premiers clubs du classement de 1<sup>ère</sup> division ainsi qu'à la suite, les 4 premiers clubs montant de 2<sup>ème</sup> division. Le 2<sup>ème</sup> groupe comprendra les 4 clubs descendant de 1<sup>ère</sup> division ainsi qu'à la suite, le reliquat du classement de 2<sup>ème</sup> division. Les 8 places disponibles pour la Promotion interrégionale seront attribuées en priorité aux meilleurs clubs éligibles du 1<sup>er</sup> groupe de classement puis si le quota n'est pas atteint, aux meilleurs clubs éligibles du 2<sup>ème</sup> groupe.

Note 1 : Toute équipe ayant déclaré forfait pour le Championnat de Bretagne par équipes sera classée en dernière position de sa division et ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Note 2 : Les Clubs candidats à la Promotion devront le préciser impérativement au moment de l'inscription au Championnat de Bretagne par équipes.

Note 3 : Seul les Clubs répondant aux conditions de participation du Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes du Vade-mecum ffgolf 2018 pourront prétendre à la qualification pour la Promotion interrégionale.

## FORME DE JEU

Premier jour : 6 Simples / Stroke-play / 18 trous.

Second jour : 3 Foursomes / Stroke-play / 18 trous.

Marques de départ : Repères Blancs

Classement : Addition des 8 meilleurs scores retenus des 2 jours.

Départage : Comparaison de la carte non retenue, puis si besoin de la meilleure carte des deux tours, puis de la seconde meilleure carte des deux tours, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 1 à 4 montent en 1<sup>ère</sup> division.

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1<sup>ère</sup> Division.

## DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les nouveaux clubs sont classés à la suite.

Simple et Foursomes : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

## INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

1)- L'achèvement du premier tour doit être recherché, au besoin en le reportant au lendemain (avec les mêmes équipiers). Si le premier tour n'a pas pu être achevé à la fin du dernier jour du championnat, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues de ce tour soit rentrée. Dans le cas contraire le titre et le trophée associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

2)- Si le premier tour s'est déroulé dans son intégralité mais que le dernier tour ne peut se terminer avant la fin du championnat, il faut que la moitié au moins des vagues de ce dernier tour soit rentrée pour que le score des joueurs de ces vagues soit pris en compte dans le classement final. A défaut, le classement obtenu à la fin du premier tour est officialisé.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

Remarque : En cas d'impossibilité d'entériner le résultat du Championnat de Bretagne avant la date limite d'inscription à la "Promotion interrégionale" de l'année en cours, la sélection des équipes pour cette compétition interrégionale se fera selon les modalités suivantes :

1. Prise en compte des scores des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée (il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score).
2. A défaut de vague rentrée, le classement de l'année précédente sera pris en compte.

## ENGAGEMENT

### MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1<sup>er</sup> jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1<sup>er</sup> jour de l'épreuve.

Droits d'engagement : 200 Euros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

## REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf